

Livret d'inscription
École de musique Municipale 2024-2025

Villeneuve d'Ascq, 05 juin 2024

Mesdames, Messieurs

Vous n'êtes pas sans ignorer l'état des relations entre la ville de Villeneuve d'Ascq et l'association EMVA. Force est de constater que les tensions se sont exacerbées à mesure que l'association ne répondait pas aux interrogations de la ville sur son fonctionnement et l'usage des moyens municipaux accordés.

L'association n'a pas répondu favorablement à notre demande d'audit qui était nécessaire en septembre 2023. Elle n'a transmis que des documents incomplets ou inexploitable, y compris pour justifier de la demande de subvention pour l'année 2024 que la ville a tout de même accepté de verser partiellement en mai dernier pour garantir le fonctionnement actuel de la structure.

Confronté à cet état de fait, et soucieuse de préserver l'offre musicale sur la ville, la municipalité a donc décidé à l'automne dernier de créer une École de musique municipale en proposant à l'EMVA une reprise totale de ses activités. Depuis les tentatives de discussions se sont une nouvelle fois révélées peu constructives, y compris par l'intermédiaire de nos avocats respectifs.

Aussi, comme signifié depuis plusieurs mois à l'EMVA, la ville récupérera ses locaux et ses matériels à la date du 08 juillet 2024 prochain pour y installer le nouveau service municipal de l'enseignement musical.

Avec ce projet, la ville ambitionne de rejoindre la cinquantaine d'Écoles de musique municipales et la dizaine de conservatoires de musique qui composent le paysage métropolitain, tout en conservant et en complétant l'offre de formation actuelle.

La ville procède actuellement au recrutement nécessaires à l'ouverture de son École municipale et à la tenue de son organisation pédagogique en cohérence avec un projet d'établissement ambitieux, en lien avec les salariés de l'EMVA qui se sont manifestés pour intégrer l'École municipale.

Les cours seront dispensés dans l'actuel bâtiment municipal mis à disposition de l'EMVA, dès la rentrée prochaine, si cette dernière se conforme au cadre légal qui lui impose de le remettre à la municipalité à la date prévue. Si tel n'est pas le cas, un site provisoire a déjà été identifié et accueillera les usagers dans l'attente de récupérer les locaux.

La première campagne d'inscription auprès de l'École de musique municipale, qui ouvrira ses portes au cours du mois de septembre 2024, sera organisée sur la période du 17 juin 2024 au 06 juillet 2024. Ces inscriptions se dérouleront à la mairie de quartier d'Annappes, 2 rue Pasteur à Villeneuve d'Ascq (tel : 03.28.80.53.90) aux horaires suivants :

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 20 h
- Les mercredi et samedi matin de 8h30 à 12 h

Le conseil municipal votera officiellement le 25 juin prochain les tarifs de cette nouvelle Ecole et les délibérations qui accompagneront la mise en place de l'École municipale. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

Dans un contexte de reprise compliqué par l'attitude de l'EMVA qui s'impose à nous, soyez assurés que tout est mis en œuvre pour garantir à l'ensemble des élèves une rentrée à même de garantir un service public de qualité et ambitieux.

Vous trouverez joint au courrier le livret comportant :

- ↳ La fiche d'inscription 2024/2025
- ↳ Le contrat de location d'instrument de musique
- ↳ L'autorisation du droit à l'image
- ↳ Autorisation de sortie parentale
- ↳ L'organisation pédagogique de l'enseignement musical proposé
- ↳ La tarification municipale présentée au Conseil municipal de juin
- ↳ Le règlement intérieur de la structure
- ↳ Information sur le traitement des données personnelles

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Gérard CAUDRON.